

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 168

présenté par

Mme Peyron, Mme Hugues, M. Lefèvre, M. Da Silva, Mme Spillebout, M. Sitzenstuhl, M. Sertin,
M. Le Gac, Mme Le Grip et Mme Khattabi

ARTICLE 2

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« et des représentants des administrations de l'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la représentation des administrations de l'État à une Conférence de financement, si cette dernière devait être organisée.